

ARRETE n° D - 1683

PRESCRIVANT DES MESURES DE SECURITE PUBLIQUE
 GLISSEMENT DE TERRAIN - COULEES BOUEUSES
 MORNE CALEBASSE AU LIEUDIT « FANTASIE EST »
 ET LOTISSEMENT « LA CHARMETTE »
 INTERDICTION D'HABITER

Ville de Fort-de-France

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe
de la Citoyenneté et Proximité

Direction de la Sécurité, Protection Civile
et Prévention des Risques

Réglementation - Police Administrative *AK66D*
REG/JB/ARMSP31-11**Le Maire de la Ville de FORT-DE-FRANCE,**

- VU** Le Code Pénal
- VU** Les articles L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** L'arrêté municipal n°1137 du 06 Mai 2011 prescrivant des mesures de sécurité publique au lieudit Fantaisie Est et au Lotissement « La Charmette » à Morne Calebasse
- VU** L'arrêté municipal n°1138 du 07 Mai 2011 modifiant l'arrêté municipal susvisé
- VU** Le diagnostic géotechnique n°2011/1328 du 06 Mai 2011 établi par le Cabinet IMSRN Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels
- VU** La note géotechnique du 11 Juillet 2011 établi par le cabinet IMSRN Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels
- VU** Le rapport du 02 Août 2011 établi par le BRGM
- VU** Les notes géotechniques du 04 et 05 Août 2011 établies par le cabinet IMSRN Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels
- VU** L'urgence
- VU** Le principe de précaution

CONSIDERANT l'important glissement qui affecte les terrains sis route de Moutte au lieudit Fantaisie Est et au Lotissement « La Charmette » depuis le 02 Mai 2011.

CONSIDERANT Que les fortes pluies qui se sont déversées lors du passage de la tempête « Emilie » le 02 Août 2011 ont aggravé le phénomène et provoqué une importante coulée boueuse dont la niche d'arrachement mesure une centaine de mètres de large.

CONSIDERANT Que les terrains situés en amont de la niche d'arrachement de la coulée sont fortement instables et les récentes pluies diluviennes les ont davantage fragilisés.

Rue Victor Sévère - BP 646 - 97262 Fort-de-France Cédex - Tel : 0596 59 60 00 Fax : 0596 60 91 69

E-mail :


www.fortdefrance.fr


- CONSIDERANT** Que cette coulée boueuse de 200 mètres de long a touché de nombreuses maisons, ce qui a conduit leur évacuation en urgence.
- CONSIDERANT** Qu'il a été observé, qu'au regard du phénomène qui s'est produit, d'autres terrains peuvent être à leur tour mobilisés en une coulée de boue majeure lors d'un prochain épisode pluvieux sévère.
- CONSIDERANT** Que face à l'évènement du 02 Août 2011, il a été ordonné l'élargissement du périmètre d'évacuation (*plan joint*).
- CONSIDERANT** La saison pluvieuse très active
- CONSIDERANT** La nécessité et l'urgence de préserver la sécurité des personnes par la mise en œuvre des mesures de précaution imposées par les circonstances.

ARRETE

- ARTICLE 1** Les habitations sis au lieudit « Fantaisie Est » et au Lotissement « La Charmette » à Morne Calebasse dont la liste est annexée au présent arrêté, sont frappées d'une interdiction d'habiter et doivent être évacuées à compter de la notification du présent arrêté à leurs occupant
- ARTICLE 2** L'interdiction d'habiter prend effet immédiatement.
- ARTICLE 3** Le propriétaire devra obligatoirement informer tout occupant des lieux, de cette interdiction d'habiter.
- ARTICLE 4** Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront jusqu'à ce que les interventions imposées par la situation soient réalisées et permettent de conclure à la disparition du risque.
- ARTICLE 5** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de FORT-DE-FRANCE dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 6** Le Directeur Général des Services Municipaux, le Directeur Général Adjoint des Services Techniques, de l'Aménagement et Planification, le Directeur Général Adjoint de la Citoyenneté et Proximité, le Directeur de la Police Municipale le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet, notifié, affiché et publié au registre des actes de la Ville

Fort-de-France, le 02 AOUT 2011


Le Maire
Pour le Maire
Le Directeur Adjoint
à sa fonction



Ampliation :

- DGA CSCSAR
- CCAS
- Direction des Solidarités et de la Politique de la Ville – Service Logement
- Direction de la Sécurité, Protection Civile et Prévention des Risques
- Direction Administration Générale et Juridique – Service des Affaires Juridiques et du Contentieux
- Service Système d'Information Géographique et Topographique

0 - 1 6 8 3

Annexe à l'arrêté Municipal n° 0 - 1 6 8 3 du 12 Aout 2011, prescrivant des interdictions d'habiter relatives aux constructions concernées par les couées boueuses, évacuées le 02/08/2011 suite à la Tempête "Emily"

N°	Réf.	ADRESSE DU SINISTRE	NOM - PRENOM	TEL.	PROPRIETAIRE	OCCUPANT	ADRESSE DE TRANSITION
1	AC 508	23 Rue du Bel Horizon	BONVENT Alex et Sylvia	06 96 41 26 30 06 96 80 14 02	X	X	C/o Mme LEFLAMBE Lysiane 117 Baie des Tourelles
2	AC 506	25 Rue du Bel Horizon	AUSTIN Laurent Albert JOACHIM-ARNAUD Pierrette	06 96 78 11 45	X		
3	AC 497	29 Rue du Bel Horizon	JOURDAN Eveline Hugues LACASTE Christian Hugues	06 96 92 22 43	X		
4	AC 491 AC 498	31 Rue du Bel Horizon	BELLONIE Marie-Odile CESAR Damien Alix LUCIEN Marylène Gilberte	06 96 25 33 10 06 96 22 31 53	X X	X	
5	AC 496	27 Rue du Bel Horizon	BELLANCE Dorothe Désirée CHARLIOT David Geneviève JEAN-GILLES Patrice	06 96 39 25 19	X X	X	
6	AC 513	22 Rue du Bel Horizon	KAW Bernadette Adèle LENO Joseph Jacques EPOUX PINTARD Raymond	06 96 81 15 19	X	X	
7	AC 464 AC 458	16 Rue du Bel Horizon	SAINT LOUIS Victor Martin Edouard	06 96 36 12 46 05 96 75 67 23	X		
8	AC 456	14 Rue du Bel Horizon	BOUVILLE Cendy RICHARD Grégory	06 96 92 09 31	X	X	
9	AC 548	09 Rue du Bel Horizon	RENOVAT Mariquita Germaine	06 96 93 39 14	X		
10	AC 541	05 Rue du Bel Horizon	MONTLOUIS Serge Magloire RENE-CORAIL Evelyne	06 96 83 60 14	X	X	
11	AC 542	03 Rue du Bel Horizon	NESTORET Luc GUSTAVE Arlette GUSTAVE Christelle	06 96 44 16 22	X X	X	
12	AC 186	10 Rue de l'Enclume	DESSART Marius Victor ROSANNE Théotime JOSEPH-AUGUSTE		X X	X	

10/8/11

13	AC 187	12 Rue de l'Enclume	RESOUF Gilbert	06 96 07 12 20	X		
14	AC 188	14 Rue de l'Enclume	DESSART Marius Victor ROSANNE Théotime		X		
15	AC 297	18 rue du L'Enclume	TROUDART Marie-Thérèse ép PALIX TROUDART Carmen ép ADIN		X X		
16	AC 346	32 Rue de l'Enclume	ANGEON Corine Rosalie OZIER-LAFONTAINE Patrick		X X		
17	AC 543	Rue de l'Enclume	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie		X X X X X X		
18	AC 549	30 Rue de l'Enclume	EVRAY Antoine VILLERONCE Germaine		X X		
19	AC 551	28 Rue de l'Enclume	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie EUGENE Françoise		X X X X X X X	X	
20	AC 552	26 rue de l'Enclume	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie CHARLES-NICOLAS Hubert Robert	06 96 02 55 57	X X X X X X	X	
21	AC 553	24 Rue de l'Enclume	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie ADRINE Charles DORIVAL Firmin	06 96 02 55 57 06 96 04 25 19	X X X X X X X	X	

22	AC 555	22 Rue de l'Enclume	ANGLIO Maximilienne Françoise ROSA	05 96 75 17 32	X	X	
23	AC 556	20 Rue de l'Enclume	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie VILCOQ Eusebe	06 96 29 20 44 05 96 75 31 70	X X X X X X X	X	
24	AC 660	02 Rue de l'Enclume	RACINE Ange Marie Yvonne BURGO Eusebe Prudent		X X		
25	AC 661	06 Rue de l'Enclume	ROBERT Pierre Jean Denis ROSINE Amédée BURNET Marie Justine ALFONSINE Clarus		X X X X		
26	AC 298	16 Rue de l'Enclume / 19 Rue du Marteau	RENE-CORAIL Reselyne MONGIS Joseph Eudoxie ATINE Donat	06 96 08 39 49	X X X		
27	AC 545	18 Rue du Marteau	ANIN Ange Edouard ANIN Christophe Bernard ANIN Luc Ernest ANIN Serge Félix ANIN Sidonie ép BONNET GAUBERT Gisèle Marie HYACINTHE Sylvestre Jeanne		X X X X X X X	X	
28	AC 376	21 Rue du Marteau	SCLIES VERANDAS DONAT Daniel	06 96 29 23 77	X X		
29	AC 547	25 Rue du Marteau	SIMAR		X		
30	AC 512 AC 509	24 Impasse du Calebassier Résidence Les Charmettes	SORHAINDO Euphrasie	06 96 73 31 63 06 96 25 10 73	X X		
31	AC 390	Impasse du Calebassier Résidence Les Charmettes	TOUSSAINT Gilbert TOUSSAINT Joseph Ignace	05 96 75 10 58	X		
32	AC 504	26 Impasse du Calebassier	POPULO Yolaine		X	X	
33	AC 501	28 Impasse du Calebassier	POPULO Patrick	05 96 71 83 36	X	X	6 Avenue Jean Marie SERRAULT
34	AC 500	30 Impasse du Calebassier					
35	AC 499 AC 492	32 Impasse du Calebassier					

36	AC 522	Impasse du Calebassier	Commune de Fort-de-France					
	AC 520							
37	AB 586	Cité Calebasse	EDOUARD Jacques Rami					
38	AB 313	19 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	ARNUEL Paul Hilarion	05 96 75 25 75	X			
			ARNUEL Marthe				X	
39	AB 314	20 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	ARNUEL Paul Hilarion		X			
			ARNUEL Marthe					
40	AB 315	21 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	MONTRESOR Jennie	06 90 46 67 12	X			
			MONTRESOR Jeanne	06 96 83 32 70			X	
41	AB 316	22 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	THALMENSY Chantal Joseph Paul PIERRE-CHARLES-FELIX Emilie Epoux SAINT-ANGE		X X			
			LOUPEC Camille	05 96 75 07 28			X	
42	AB 317	23 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	VERDEAU Marie et Michel	05 96 75 22 53	X			
			LOUPEC Thomas Marie				X	
43	AB 318	24 rue Gilbert Edouard Edouarzi	VERDEAU Michel	05 96 75 22 53	X			
			MAGLOIRE Angelo					
44	AB 319	25 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	SIMAR	05 96 75 52 06	X			
	AB 320	26 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	HELENON Guy Clet Augustin		X			
45	AB 321	27 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	PINEL FEREOU		X		X	
			HELENON Guy Clet Augustin					
46	AB 322	28 Rue Gilbert Edouard Edouarzi	ELIZABETH Pierre Raymond		X			
47	AB 389	15 rue Gilbert Edouard Edouarzi	ZEPHIR Roland					
48	AB 323	29 Rue du Bwa Brié	ORLAY Enogat Thénégat	06 96 20 31 99	X			
			CRETINOIR Germaine					
49	AB 498	29B Rue du Bwa Brié	HILDERALD Céléste	05 96 75 08 74	X			
			NARGAWAL Simone Denise		X			
50	AB 499	41 Rue Cité Calebasse II			X			

Fait à Fort-de-France, le **12 AOÛT 2011**

Le Maire

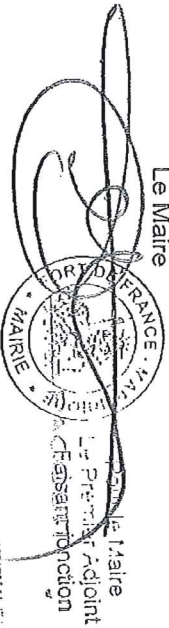


Tableau annexe ARMSP-IH Tempête Emily

Annexe à l'arrêté municipal n° 1683..... du 12 Août 2011 .
 Prescrivant des mesures de sécurité publique
 sur les habitations évacuées et concernées par le glissement de terrain à Morne Calebasse

**Parcelles évacuées, suite au glissement de terrain au lieu-dit "Fantaisie-Est"
 et au "Lotissement La Charmette" : état des lieux au 02 août 2011**



- 1ère fissure
- 2ème fissure
- Cours d'eau
- Parcelles évacuées le 02 août 2011
- Parcelles évacuées par arrêté municipal n° 2011-11
- Parcelles évacuées par arrêté municipal n° 2011-1138
- Parcelles évacuées par arrêté municipal n° 2011-1137
- Périmètre de vigilance étendue
- Circulation interdite aux véhicules
- Circulation interdite aux piétons et aux véhicules
- Circulation réglementée pour les piétons et les véhicules sur autorisation des services municipaux (Direction de la Sécurité et de la Protection Civile)

